

**Conférence de presse de Thierry Lepaon,
secrétaire général de la CGT**

**94 exigences CGT
pour répondre aux attentes
des salariés, sortir de la crise
et relancer la croissance !**

Conférence de presse de Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT

4 juillet 2014 - Montreuil

- Dossier de presse -

Retrouvez le dossier de presse électronique complet à la date du 5 juillet 2014 de la rubrique Agenda du site cgt.fr

Introduction de Thierry Lepaon à la conférence de presse 4 juillet 2014

6 exigences de la CGT pour rétablir la démocratie sociale

Fiche n° 1 : 16 exigences CGT pour une Sécurité sociale professionnelle pour garantir un emploi de qualité

- Table-ronde n° 1 : « Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté ». Délégation CGT : Sophie Binet, Alain Alphon-Layre et Denis Gravouil

Fiche n° 2 : 25 exigences CGT pour un service public de la formation initiale

- Table-ronde n° 2 : « Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes ». Délégation CGT : Nathalie Verdeil, Jérôme Vivenza et Jean-Philippe Maréchal

Fiche n° 3 : 12 exigences CGT pour investir et créer des emplois de qualité dans toute l'Europe

- Table-ronde n° 3 : « Développer un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi en Europe ». Délégation CGT : Frédéric Imbrecht, Francine Blanche et Wolf Jäcklein

Fiche n° 4 : 8 exigences CGT pour investir dans l'emploi industriel

- Table-ronde n° 4 : « Accélérer le retour de la croissance par l'investissement ». Délégation CGT : Mohammed Oussedik, Nadia Salhi et Marie Saavedra

Fiche n° 5 : 10 exigences CGT pour augmenter les salaires et les pensions, reconnaître et garantir les qualifications

- Table-ronde n° 5 : « Garantir le pouvoir d'achat pour une rémunération équitable ». Délégation CGT : Pascal Debay, Michèle Chay et Pierre-Yves Chanu

Fiche n° 6 : 8 exigences CGT pour un grand Service public de la santé et de l'action sociale, une reconquête de la Sécurité sociale

- Table-ronde n° 6 : « Rénover notre politique de santé ». Délégation CGT : Nathalie Gamiochipi, Jérôme Vérité et Jean-François Naton

Fiche n° 7 : 9 exigences CGT pour des politiques publiques au service du développement et des solidarités sociales et territoriales

- Table-ronde n° 7 : « Le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique ». Délégation CGT : Colette Duynslaeger, Gilles Fournel et Didier Lassauzay

Un été revendic(aktif) - Tour de France social 2014

94 exigences CGT pour répondre aux attentes des salariés, sortir de la crise et relancer la croissance !

Introduction liminaire de Thierry Lepaon

Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir répondu à notre invitation à la veille de l'ouverture de la conférence sociale.

Il s'écrit beaucoup de choses sur ce que peut dire ou penser la CGT et je vais donc très précisément vous dire ce que nous attendons de cette conférence sociale et quel est notre état d'esprit.

Pour commencer, je vous rappelle que cette conférence sociale est une initiative lancée par le Président de la République dès 2012. L'objectif fixé par François Hollande était de donner un sens au dialogue social dans notre pays, nous attendons donc légitimement des actes forts en faveur du monde du travail.

Les salariés ont besoin d'une rupture claire avec la situation existante. Les politiques sociales, économiques et environnementales ne permettent pas aujourd'hui de répondre aux problèmes qui nous sont posés. La situation des salariés se dégrade de mois en mois. Quelques chiffres suffisent à en qualifier l'étendue. Depuis 2011 la pauvreté a continué de croître et de s'installer avec 8,5 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté dont les 2/3 qui ne parviennent pas à en sortir, 5 millions de chômeurs, dont 3 millions sans aucune activité. 60% des salariés ne partiront pas en vacances cette année. Et comme pour en rajouter, les députés viennent de voter le gel des pensions de retraite supérieures à 1200 euros par mois et qui auraient dû être revalorisées au 1er octobre. Qui, aujourd'hui, dans notre pays peut affirmer qu'on peut vivre correctement avec 1200 euros par mois ?

Il y a une urgence sociale et politique à prendre en compte la situation des millions de salariés, de retraités et de privés d'emploi. La conférence sociale n'est pas une discussion de salon entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Elle doit déboucher sur des mesures qui permettent d'améliorer la vie et le travail des salariés, des retraités et des privés d'emploi dans notre pays.

La CGT va poser sur la table 94 exigences qui donnent un sens et des propositions très concrètes qui correspondent à des attentes fortes de la part des salariés. Notre contribution vise à obtenir une sortie progressiste de la crise. Nous allons demander des résultats.

Dans les dossiers de presse, vous disposez de l'ensemble des propositions que nous faisons.

Je cite cinq priorités essentielles pour la CGT. Elles sont une première étape pour engager un changement de cap qui réponde aux aspirations du monde du travail et pour réorienter la politique économique.

Revaloriser le Smic, l'indice des salaires de la fonction publique, les pensions et les minima sociaux.

Etablir un calendrier strict et à court terme pour ouvrir des négociations dans les branches professionnelles sur les grilles de qualification avec pour objectif : plus aucune grille en dessous du SMIC, et une garantie de reconnaissance des qualifications sur une carrière complète.

Mettre en œuvre une véritable démocratie sociale : tous les salariés doivent pouvoir élire un représentant du personnel dans leur proximité, y compris ceux des TPE, ils doivent pouvoir bénéficier d'un droit d'expression direct et collectif sur leur travail, pris sur leur temps de travail, leurs représentants doivent pouvoir disposer de droits d'intervention dans la stratégie de l'entreprise avec un droit de veto sur les licenciements.

Relancer l'emploi par l'investissement industriel en engageant la France dans le plan d'investissement visant la création d'emplois de qualité, porté par la Confédération Européenne des Syndicats, en y consacrant 2% du PIB.

Contrôler les aides publiques accordées aux entreprises et les réorienter pour qu'elles servent à l'emploi et à l'investissement.

Les 94 exigences et propositions de la CGT sont une réelle alternative aux prétentions et aux surenchères du patronat.

C'est une réponse au Premier Ministre dont les déclarations faites à la veille de la conférence sociale sont une véritable provocation pour le monde du travail.

Le premier Ministre vient d'annoncer publiquement son choix de ne plus parler des sujets qui fâchent le patronat. Un patronat uni comme jamais, qui veut imposer son modèle social, où les questions précisément sociales disparaissent tout simplement du paysage. Un patronat qui passe un pacte de responsabilité avec le Président de la République sans prendre aucun engagement sur ce qui l'engage vis-à-vis des salariés, c'est-à-dire l'emploi, la rémunération du travail et les conditions de travail.

Ainsi, très concrètement, le gouvernement donne raison au patronat qui ne veut pas endosser sa responsabilité dans la reconnaissance de la pénibilité au travail et qui exclut du travail pour inaptitude 150 000 salariés par an.

Il décide de ne pas prendre en compte dès 2015 la pénibilité des salariés soumis aux charges lourdes, aux postures pénibles, aux températures extrêmes, au bruit, aux vibrations mécaniques et aux agents chimiques dangereux. Plus de 2 millions de salariés dont tous ceux qui travaillent dans le bâtiment et les travaux publics attendront 2016 pour commencer à accumuler des points. Pour gagner 2 ans d'anticipation de départ à la retraite, les salariés concernés devront être exposés à au moins deux pénibilités pendant 12,5 années. Même de cela, le patronat ne veut pas en entendre parler !

Dans cette même logique, les dispositions sur le temps partiel restent assorties de nombreuses dérogations qui affaiblissent le droit des salariés. Dans le contexte de chômage de masse, quel salarié va dire non à un employeur qui lui propose un emploi à moins de 24 heures hebdomadaires?

Le premier Ministre fait le choix de préempter la future négociation relative aux Institutions Représentatives du Personnel, en répondant à la revendication du patronat de relever les seuils sociaux, alors qu'on sait que les seuils sociaux de 10, 20 ou 50 salariés n'ont aucune incidence sur l'emploi.

Enfin, le premier Ministre reprend une vieille revendication patronale en annonçant un chantier de simplification du Code du Travail.

Ainsi l'engagement et la signature du patronat concernant les très maigres concessions accordées au cours des négociations des différents Accords Nationaux Interprofessionnels, deviennent un point de détail qu'il n'est plus nécessaire de respecter.

Les patrons passent des contrats qui les engagent avec tout le monde, les banques, les fournisseurs, les clients, sauf avec les représentants des salariés !

La CGT s'opposera à toute mesure affaiblissant le droit d'intervention, de représentation et de négociation collective des salariés dans notre pays.

J'ai adressé mercredi un courrier au Président de la République afin qu'il clarifie sa position et le sens des débats qu'il entend mener lors de la conférence sociale.

Il m'a adressé sa réponse ce matin. Elle n'est pas de nature à nous rassurer sur le sens des réformes qu'il entend promouvoir ni sur sa conception du dialogue social. Le contenu de sa réponse interroge forcément notre participation à la conférence sociale les 7 et 8 juillet. Le bureau confédéral de la CGT se réunira lundi et nous prendrons notre décision.

Il n'est pas question pour la CGT de cantonner le syndicalisme tout entier dans un rôle de figuration, particulièrement méprisant pour l'exercice de la démocratie sociale. Le gouvernement ne peut pas décider du calendrier, du contenu et des objectifs des thématiques à débattre entre partenaires sociaux et demander aux organisations syndicales d'en assurer la mise en œuvre par une négociation sous contrainte du patronat.

Notre état d'esprit dans la période est d'être une organisation syndicale qui soit utile aux salariés, qui leur permette de s'engager et de se mobiliser pour gagner des avancées sociales, des droits concrets pour leur vie de tous les jours. Les salariés nous demandent d'être plus présents dans leur proximité de travail, plus accessibles. La semaine dernière, vous le savez, ont eu lieu des initiatives multiples dans les entreprises et les territoires à l'initiative de la CGT. L'objectif était d'aller à la rencontre des salariés. Partout où nous sommes allés, nous avons été très bien accueillis. Leurs attentes sont fortes aussi en direction du syndicalisme. Et c'est normal. Les salariés attendent beaucoup de la CGT mais la CGT a aussi besoin d'eux car nous ne pourrions pas nous occuper de leurs affaires à leur place. Face à l'offensive du patronat, les salariés ont besoin d'être solidaires pour s'épauler, s'unir, revendiquer et se mobiliser ensemble.

C'est ce que font aujourd'hui les salariés du spectacle. Ils sont massivement en grève aujourd'hui. On commente beaucoup les modalités d'action des intermittents du spectacle, des cheminots, mais ce qui domine c'est l'absence de débat sur les enjeux que représentent ces conflits sociaux.

Dans le cas du conflit de la SNCF, le gouvernement a tout fait pour éviter un vrai débat sur les enjeux du service public et du ferroviaire en France. Au moment où on débat de transition énergétique, on ne veut pas regarder par exemple pourquoi le fret ferroviaire s'est effondré depuis 10 ans. Le risque demain est l'instauration d'une concurrence entre le rail et le transport routier, y compris voyageurs, à l'intérieur même de la SNCF.

Le patronat, comme le gouvernement, aimeraient bien que les salariés conservent un goût amer de la lutte qu'ils ont menée. Chercher à diviser les salariés entre eux et à les humilier est un exercice dangereux pour la démocratie.

J'alerte d'ailleurs le gouvernement sur le conflit de la SNCM. Nous en sommes au 11ème jour de grève. Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et respecte ses engagements en permettant sans délai la signature de la commande de 4 navires aux chantiers navals de Saint Nazaire, conformément à la lettre d'intention signée le 31 mars dernier.

Pour ce qui nous concerne, nous allons continuer notre plan de travail de rencontre des salariés là où ils sont pour qu'ils s'organisent dans la CGT.

Durant tout l'été, comme chaque année, la CGT va rencontrer les travailleurs saisonniers et les salariés sur leurs lieux de vacances. Le 7 juillet prochain, une caravane de la CGT va prendre la route. Après avoir marqué une première étape à Argelès sur mer, elle sillonnera les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée jusqu'au 25 juillet. Je serai moi-même présent le 15 juillet à Arcachon.

À la rentrée, nous avons décidé de réunir pour une journée les militants de la CGT impliqués dans des luttes victorieuses, des plus emblématiques et médiatisées, comme celle des Kem One, des Jeannette, des Pilpa, des Fralib, des STEF... à d'autres en apparence plus modestes mais tout aussi importantes, là où dans un service les salariés ont gagné la publication d'un poste, une embauche, une augmentation de salaire, le respect du temps de travail, l'engagement d'un projet.

En résumé, toutes les interventions et les mobilisations des salariés qui permettent de conjuguer développement économique de l'entreprise et satisfaction des revendications sociales.

6 exigences de la CGT pour rétablir la démocratie sociale

La situation économique, sociale et environnementale de la France provoque des attentes fortes de la part des salariés quant à leurs conditions de travail, au contenu de leur travail, à sa reconnaissance et sa valorisation.

Les deux dernières Conférences sociales ont déçu. Les accords interprofessionnels et les lois qui se sont succédées aboutissent au final à un affaiblissement des droits des salariés.

La notion de « Dialogue social » si souvent mise en avant, risque de perdre toute crédibilité si les salariés n’y voient aucune utilité et plus encore s’il débouche sur une aggravation de leurs conditions.

Un changement de cap est nécessaire, il doit se traduire par un choc de démocratie sociale.

Il faut viser l'exercice de la citoyenneté au travail et à partir du travail : tourner le dos au dogme du prétendu « coût du travail » et investir dans l'expression et la reconnaissance des capacités humaines.

Pour faire vivre la démocratie sociale, **la CGT porte six exigences :**

1. **Instaurer le principe majoritaire des accords**

La loi doit établir la validité des accords sur la base d'accords collectifs signés par des organisations représentant au moins 50% des salariés. Ce cap doit être franchi pour que les salariés puissent gagner en confiance dans leur démocratie sociale.

2. **Pas un salarié sans représentant du personnel**

Aujourd'hui, 4,6 millions de salariés des TPE ne disposent toujours pas de représentants élus. Il est urgent de corriger cette situation qui entache la démocratie sociale dans notre pays.

La CGT propose l'instauration de représentants élus siégeant et disposant de prérogatives dans des commissions paritaires de dialogue social.

3. **Faire du droit d'expression un droit effectif, à l'initiative du salarié**

En théorie, les salariés bénéficient dans l'entreprise d'un droit d'expression direct et collectif sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation du travail. En réalité, ce droit est peu utilisé.

La CGT propose d'activer et de réactualiser ce droit afin qu'il offre un espace pris sur le temps de travail pour discuter de son travail avec ses collègues et ses représentants. Il s'agit notamment de faciliter les missions des représentants salariés au regard des attentes des salariés. La loi doit donc redéfinir et mettre à jour ce droit d'expression et ses conditions de mise en œuvre par accord collectif.

4. **De nouveaux droits d'intervention pour les salariés et leurs représentants**

Dans trois domaines de la vie de l'entreprise et des salariés, ces droits doivent être développés de manière urgente pour créer les conditions d'une reprise de l'emploi. Cela implique de corriger les dispositions désastreuses de la loi de sécurisation de l'emploi.

Le licenciement économique :

La loi a bouleversé les procédures de licenciement collectif, favorisant une « sécurisation » des licenciements pour les employeurs. La CGT propose d'empêcher les licenciements sans cause économique réelle et sérieuse en introduisant une définition rigoureuse du licenciement économique dans le code du travail et en créant un droit de recours suspensif contre tout plan de suppression d'emploi.

Information et consultation sur la stratégie de l'entreprise

La mise en place d'une base de données économique et sociale et de la consultation sur les orientations stratégiques doit garantir une plus grande qualité du processus d'information/consultation des représentants des salariés. Mais la mise en place de délais préfix en matière d'information/consultation en limite voire en neutralise la portée.

La CGT propose de remettre en question ces délais et de s'approcher de la conception européenne de la consultation consistant non seulement à écouter les avis mais aussi à les prendre en compte. Il faut instaurer l'obligation de l'employeur de répondre aux avis et propositions et d'organiser le débat sur ceux-ci. Parallèlement, il faut développer les droits des administrateurs salariés quel que soit le statut de l'entreprise, incluant leurs filiales afin que ceux-ci disposent d'une capacité d'information et d'intervention, de communication et d'autonomie vis à vis de l'entreprise.

Contrôle et évaluation des aides publiques

La CGT propose de développer l'information/consultation du comité d'entreprise sur l'ensemble des exonérations et aides publiques et pas seulement sur celles reçues au titre du CICE. Cela implique un droit de contrôle, d'évaluation et de remise en cause de ces aides. Un dispositif complémentaire doit être activé au niveau des branches professionnelles et au plan territorial par l'intermédiaire de commissions de contrôle et d'évaluation.

5. Reconnaître l'activité syndicale interprofessionnelle par la création de droits

L'activité syndicale interprofessionnelle doit être reconnue comme partie prenante du travail salarié par l'octroi de temps militant rémunéré comme temps de travail. La CGT propose la création d'un dispositif mutualisé de mise à disposition syndicales interprofessionnelles.

6. Pénaliser les atteintes aux libertés et les discriminations syndicales

Afin de garantir l'effectivité du droit fondamental de la liberté syndicale, la CGT demande que soient instaurées des sanctions pénales contre tout acte patronal discriminatoire en raison de l'adhésion ou de l'activité syndicale d'un salarié. La charge de la preuve de non discrimination doit peser sur l'employeur.

16 exigences CGT pour une Sécurité sociale professionnelle pour garantir un emploi de qualité

Table-ronde n° 1 : « Amplifier l'action pour l'emploi, en particulier pour les jeunes, les seniors et les personnes en difficulté ». Délégation CGT : Sophie Binet, Alain Alphon-Layre et Denis Gravouil

L'augmentation continue du chômage, qui touche désormais près de 3,4 millions de personnes, et donc tout autant de familles, démontre que la politique de cadeaux et d'exonérations diverses aux entreprises, sans aucun contrôle, en plus d'être injuste socialement, est inefficace économiquement.

Alors que 86 % des embauches se font aujourd'hui en contrat précaire, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 4,8 %, depuis la Conférence sociale de 2013. Aucune catégorie d'âges n'est désormais épargnée, car même le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est reparti à la hausse au mois de mai, tandis que le chômage des seniors a augmenté de 11,5 % en un an.

Le gouvernement admet que « ces chiffres ne sont pas bons. Ils sont le reflet d'une croissance plus faible que prévue au premier semestre qui entraîne des destructions nettes d'emplois marchands. » Pourtant, il s'obstine à poursuivre une politique d'austérité et à n'entendre que la voix du patronat, limitant sa « Priorité jeunesse » à une pure opération de communication alors qu'il est urgent d'investir pour permettre aux jeunes d'avoir accès au droit commun. Il continue de distribuer des milliards d'euros d'aides aux entreprises : 200 milliards d'euros sans conditionnalité, sans contrôle, ni évaluation

Après avoir conclu un « Pacte de responsabilité » avec le Medef qui pourrait engendrer la destruction de 250 000 emplois d'ici 2017, c'est encore sous la pression de ce dernier que le gouvernement a agréé la convention assurance-chômage entrée en vigueur ce 1^{er} juillet 2014, dont l'une des conséquences sera la perte moyenne de trois jours d'allocation, par mois, pour 440 000 privés d'emplois

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **la mise en place d'une Sécurité sociale professionnelle** : la renégociation du Contrat de sécurisation professionnelle pourrait en être la première pierre, en allongeant sa durée à 24 mois et en l'étendant aux salariés en fin de CDD et d'intérim, avec un volet allocation-formation pour ceux dont l'indemnisation est trop brève.

Pour sortir de la crise, reconnaître la place du travail :

1. **l'instauration d'un droit d'expression sur leur travail**, obligation d'une définition concertée des objectifs de travail dans le cadre de l'évaluation individuelle... ;
2. **le renforcement du rôle et des prérogatives des CHS/CT.**

Pour donner du contenu à la priorité jeunesse :

1. **P'ouverture d'une véritable concertation pouvoirs publics/partenaires sociaux sur l'emploi des jeunes** pour remettre à plat tous les dispositifs existants pour les moins de 26 ans ;

2. **P'ouverture d'un débat sur les droits des apprentis** qui permette notamment de fonder la rémunération sur le niveau de qualification, de prévenir les ruptures de contrats, et d'améliorer la formation des apprentis ;
3. **la mise en Sécurité sociale pour l'ensemble des jeunes sans emploi, ni formation**, avec une allocation au moins équivalente au montant du RSA socle ;
4. **la mise en place d'un accompagnement individualisé** pour tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme.

Pour l'emploi des seniors :

1. **Le retour à la retraite à 60 ans ;**
2. **la responsabilisation des entreprises** en articulant pénalités et mesures incitatives.

Des pénalités s'articulant autour de trois volets :

- la taxation des ruptures conventionnelles et le rétablissement de la pénalité « Delalande » ;
- l'instauration d'une obligation de formation pour les seniors passé 45 ans ;
- le renforcement des contrats de génération, en rendant notamment obligatoire la négociation sur la pénibilité.

Des aides aux entreprises se traduisant notamment par :

- le développement de mi-temps bonifiés dans le cadre de la GPEC ;
- l'ouverture des binômes « Contrats génération » au recrutement d'un senior.

3. **La revalorisation de l'Allocation de Solidarité Spécifique**, actuellement seulement de 438 € par mois.

Pour lutter contre la précarité :

1. **la mise en place une réelle surtaxation des contrats courts et de l'intérim ;**
2. les pouvoirs publics doivent donner l'exemple et **exclure les contrats précaires ou à temps partiels du bénéfice des exonérations sur les salaires de moins de 1,6 Smic ;**
3. **la réglementation du portage salarial** et la transcription, au plus vite, dans la loi de l'Accord national interprofessionnel sur le portage salarial signé en 2010 ;
4. l'État doit exercer son droit de regard avant l'extension des accords permettant de déroger à la règle des 24 heures et veiller à l'application de la loi. La CGT demande donc **la non-extension des accords permettant de déroger à la règle des 24 heures**, qui ne prévoit pas de réelles contreparties. Elle exige une remise à plat des règles de négociation collective pour qu'elle remise sur la hiérarchie des normes, le principe de faveur et sur l'accord majoritaire ;
5. **le paiement des cotisations sociales des contrats inférieurs à 24 h** sur la base d'un temps plein ;
6. **l'instauration de contreparties sur la dérogation accordée de droit aux étudiants salariés :** trois semaines de congés payés supplémentaires pour examen et révision, droit prioritaire à la modification d'emploi du temps.

25 exigences CGT pour un service public de la formation initiale

Table-ronde n° 2 : « Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes ».
Délégation CGT : Nathalie Verdeil, Jérôme Vivenza et Jean-Philippe Maréchal

De par la constitution et le code de l'éducation nationale, la nation garantit à tout citoyen l'acquisition d'une culture commune (le socle de connaissance et de compétences) lui permettant d'être pleinement femme ou homme émancipé, citoyen et travailleur, incluant l'accès à un premier niveau de qualification professionnelle. C'est le service public de l'éducation qui assure cette fonction pour le compte de la nation.

La formation est indispensable pour accéder à l'emploi, mais elle ne crée pas d'emplois, et en l'absence de politique économique et industrielle créatrice d'emplois, la politique de formation est insuffisante pour régler à elle seule l'accès à l'emploi des jeunes.

L'orientation est capitale. L'élaboration d'un projet scolaire et professionnel n'a en effet pas le même sens pour un collégien, un lycéen, un salarié. Au sein du système scolaire, l'orientation est un domaine partagé entre les services d'orientation et les équipes pédagogiques des établissements chargées in fine de proposer une orientation aux élèves. De ce fait, l'orientation scolaire ne peut pas être envisagée comme la première étape d'un parcours d'orientation tout au long de la vie. Elle possède une place à part dans le milieu multiforme de l'orientation.

Le contrat d'apprentissage est, quant à lui, d'abord un contrat de formation porté par un contrat de travail. Pour l'apprenti, les acquis se structurent en travaillant mais l'apprenti n'est pas là pour produire. Il est là pour se former en alternant des périodes de formation en vis-à-vis pédagogique et d'autres en situation réelle de travail accompagné d'un maître d'apprentissage. Le contrat vise l'accès à un diplôme, c'est une formation qualifiante. L'apprentissage est partie intégrante de la formation initiale, mais l'alternance qui est présente dans les formations en apprentissage ou sous statut scolaire est une démarche pédagogique spécifique.

Trop de jeunes sortent encore aujourd'hui du système de formation initiale avant 18 ans, sans avoir obtenu au moins le premier niveau de certification. Assurer une formation à la fois en adéquation avec les projets des étudiants, mais aussi offrant des débouchés, des perspectives, une insertion sur le marché du travail et une intégration sociale devrait être la priorité du gouvernement.

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **un grand service public de la formation initiale, service public de proximité, garantissant laïcité, gratuité de l'enseignement, égalité d'accès et mixité sociale ;**
2. **le renforcement du cadre national des diplômes pour garantir la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives ;**
3. **la mise en place d'une instance d'évaluation qui permette d'orienter les jeunes vers la formation la plus adaptée**, avec des choix par étapes, l'économique et le quantitatif ne pouvant être les seuls critères de choix ;

4. **L'assouplissement des passerelles et la création de dispositifs de validation entre les différentes voies d'enseignement** pour que dans le cas d'un mauvais choix d'orientation le jeune ne reparte pas à zéro ;
5. **le maintien des CIO dans l'Éducation nationale**, la revalorisation de l'ensemble de leurs missions et la garantie d'une équité sur l'ensemble du territoire par la mise à disposition de moyens matériels et humains partout ;
6. **la mise en place d'une démarche pédagogique réfléchie et cohérente dans la voie professionnelle** pour ne pas céder à la rationalisation économique de la mixité des publics et chaque création de filière dans le privé doit avoir son pendant dans l'Éducation nationale pour éviter le monopole de certaines formations dans le secteur privé ;
7. **la mise en place d'un droit individuel à la formation continue pour chaque jeune** afin qu'il puisse obtenir de nouvelles qualifications tout au long de sa vie, et la validation de ses années d'études, de stage, d'apprentissage, ainsi que ses périodes d'inactivité, pour le calcul des droits à retraite ;
8. **l'augmentation des rémunérations des contrats d'apprentissage** en lien avec le niveau de qualification, ainsi que l'obtention de droits au transport et à la restauration avec une prise en charge des frais par l'entreprise ;
9. **la définition d'un tutorat obligatoire de qualité** pour tous les contrats en alternance ;
10. **l'intégration au cursus de formation d'un enseignement sur le droit du travail et sur le rôle des organisations syndicales** ;
11. **le durcissement des obligations faites par la loi concernant la formation et l'aménagement du temps de travail des tuteurs ou maîtres d'apprentissage** au sein des entreprises, afin qu'ils puissent réellement assurer le suivi de l'apprenti dans les domaines pratiques ;
12. **la mise en place d'un référent au sein de la structure de formation professionnelle, pour assurer le suivi de l'apprenti** dans les domaines théoriques et la normalisation du temps de travail des formateurs afin qu'ils puissent réellement suivre les jeunes en milieu de travail ;
13. **l'ouverture d'une concertation quadripartite, au sein du CNEFOP, pour la réalisation d'un état des lieux du contexte et des méthodes de l'apprentissage** afin d'en conserver le positif et d'en rejeter le négatif ;
14. **la défense du paritarisme à tous les niveaux**, y compris dans l'enseignement supérieur.

Lutter contre les discriminations qui freinent l'accès à l'emploi :

1. **la mise en place d'une action de groupe pour les organisations syndicales, de façon à leur permettre d'exercer un réel droit de substitution** : l'action de groupe est en effet un levier puissant pour assurer l'égalité professionnelle. Les outils juridiques à disposition des salariés et des organisations syndicales pour lutter contre les discriminations sont clairement insuffisants et ne permettent pas d'assurer l'effectivité du droit. L'écrasante majorité des litiges intervient seulement après la rupture du contrat de travail, du fait de l'absence de protection des salariés ;
2. **la défense et le renforcement de l'égalité fille/garçon dans l'ensemble des filières de formation**, les jeunes filles s'interdisant trop souvent certaines formations sous prétexte qu'elles sont prétendument « masculines ». Les ministères doivent développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes car dans le cadre de l'éducation et de la formation les stéréotypes renforcent les inégalités. C'est bien à l'école de jouer un rôle pour lutter contre ces stéréotypes sexuels et de lutter pour l'égalité d'accès à une formation qualifiante pour toutes et tous (qu'elle soit initiale ou continue) ;
3. **la reconnaissance de la qualification et de la formation des jeunes lors de l'embauche** ;

4. **le renforcement de la scolarisation des élèves en situation de handicap** par le développement d'emplois de personnels formés et pérennes et par l'augmentation des personnels de santé et sociaux dans les établissements ;
5. **le développement de campagnes institutionnelles et d'initiatives de sensibilisation de l'ensemble les différentes discriminations** (racisme, xénophobie, sexisme, LGBTphobies, etc) en direction de l'ensemble de la communauté éducative ;
6. **la présence sur les lieux d'éducation et de formation pour les jeunes de personnels-ressource dans la lutte contre les discriminations**, qualifiés et formés, tant dans leur parcours initial qu'en formation continue ;
7. **l'intégration aux programmes de l'Education nationale des problèmes liés à l'ensemble des discriminations**, sans hiérarchisation et, de fait, l'évolution des manuels scolaires pour qu'ils ne véhiculent plus de stéréotypes.

Prévenir le décrochage scolaire et assurer le retour par un suivi continu :

1. **le développement de formations spécifiques à destination des différents intervenants de la communauté éducative** afin qu'ils puissent mieux prévenir le décrochage scolaire ;
2. **l'articulation entre travail en groupe et travail individuel** à la fois pour prévenir et favoriser le retour au groupe ;
3. **le renforcement des moyens humains**, COP, CPE, médecine scolaire et assistants pour permettre aux établissements publics / locaux d'enseignement (EPLÉ) de mettre en application l'obligation de suivre les jeunes « décrocheurs » ;
4. **la création d'une offre de formation adaptée à travers des classes de remobilisation, sur le modèle des « Ecoles de la 2^e chance »**, permettant au jeune de construire son projet et de reconstruire son lien à l'école.

12 exigences CGT pour investir et créer des emplois de qualité dans toute l'Europe

Table-ronde n° 3 : « Développer un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi en Europe ». Délégation CGT : Frédéric Imbrecht, Francine Blanche et Wolf Jäcklein

L'Europe traverse l'une des crises économiques et sociales les plus profondes depuis la seconde guerre mondiale. La plupart des pays européens connaissent une croissance faible, voire négative.

Selon la Commission européenne, le taux de croissance de l'Union européenne devrait être nul en 2013, après avoir baissé de 0,4 % en 2012. Certains pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie ou les Pays-Bas sont encore en récession.

Le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé (11 % en moyenne en Europe). Dans plusieurs pays, il franchit même les 15 % et parvient à des niveaux insupportables en Grèce et en Espagne (plus de 25 %), en particulier chez les jeunes (57 %).

La pauvreté, la précarité et l'exclusion se développent partout en Europe.

Pour sortir de cette situation très grave, il est impératif de changer de cap. Il est urgent de stopper l'austérité et de relancer l'économie de manière massive en Europe, en investissant et en créant un grand nombre d'emplois de qualité.

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **L'engagement de la France dans l'instauration du Plan d'investissement porté par la Confédération européenne des syndicats et l'ensemble des organisations syndicales françaises pour la création de 11 millions emplois de qualité en Europe :**

- ➡ réorienter les politiques françaises d'investissements dans le sens préconisée par la CES : des investissements à projets visant la création d'emplois de qualité et non des aides sans conditionnalité ;
- ➡ effectuer une étude d'impact sur la création d'emplois de qualité qu'induirait l'engagement de la France à consacrer 2 % de son PIB à l'investissement tel que proposé par la Confédération Européenne des Syndicats.

Mobilité et droits des travailleurs

Au travers des différentes formes de mobilité (détachement intra-européen, intragroupe, mobilité de pays tiers, libre circulation...), différentes formes de droits, voire de non-droits sont applicables en Europe et en France.

Nous demandons également :

1. **L'unification par le haut des droits des salariés** quel que soit leur « statut » afin de lutter efficacement et dans le progrès pour l'égalité de traitement et contre le dumping social ;

2. **la création d'un « forfait social »** applicable à toutes les entreprises qui emploient des travailleurs dont le contrat est signé ailleurs qu'en France, ce qui les exonère de tout ou partie des cotisations sociales françaises ;
3. **l'instauration de droits de contrôle en amont** pour les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, sur les contrats et conditions de travail prévus pour les salariés détachés devant arriver dans l'entreprise, ainsi que le renforcement de leur possibilité d'intervention pour faire respecter les droits ;
4. **l'instauration de critères communs fixant un seuil minimum du salaire** dans chacun des pays de l'Union européenne.

La Garantie Jeunesse européenne

1. Faire le point de l'application en France de la Garantie Jeunesse européenne ;
2. **abonder le Fonds européen ;**
3. porter l'objectif de **monter le Fonds à hauteur de 20 milliards d'euros en Europe.**

Place et rôle des organisations syndicales dans le débat européen.

1. **Revoir de fond en comble l'organisation du dialogue social**, la place et le rôle particulier des organisations syndicales. En France, les rapports et les échanges sont formels et se sont même dégradés ces derniers temps.
2. **Ouvrir une discussion sur le fonctionnement du Comité du Dialogue social européen et international (CDSEI)** qui ne peut être une simple chambre d'enregistrement : comment aborder les données en amont, groupes de travail par thématiques qui ne concernent pas forcément toutes les parties prenantes du CDSEI, établir l'agenda avec les organisations syndicales qui doivent pouvoir porter des sujets à l'ordre du jour, bilatérales.

Deux questions nécessitent d'être également abordées :

1. **le traité transatlantique ;**
2. **la taxe sur les transactions financières.**

8 exigences CGT pour investir dans l'emploi industriel

Table-ronde n° 4 : « Accélérer le retour de la croissance par l'investissement ».
Délégation CGT : Mohammed Oussedik, Nadia Salhi et Marie Saavedra

La politique d'investissement de l'État se résume à un ensemble de dispositifs fiscaux octroyés aux entreprises sans réels contrôles et suivi. Il en est ainsi du CICE ou du crédit d'impôt recherche.

L'absence de la puissance publique et de son intervention sur les secteurs stratégiques pour leur pérennité et leur développement est criante ou se fait par à-coup et après des mobilisations importantes des salariés comme pour Alstom ou Fralib.

Les problèmes réels que rencontrent le tissu industriel (financement, accès aux marchés, relations et délais de paiement entre donneur d'ordre et sous-traitants, droits des salariés et dumping social) ne sont pas traités. Le gouvernement y répond par la mise en place de filières dirigées par des grands groupes et par des mesures visant à abaisser le prétendu « coût du travail »...

Même si l'on peut noter quelques points positifs depuis les dernières conférences sociales tels que la création de la Banque publique d'investissement (bpifrance) et celle du Commissariat général à la stratégie et la prospective, la BPI, insuffisamment dotée, reste éloignée de la proposition de la CGT d'un pôle public financier...

En matière de transition énergétique, la récente Conférence environnementale fut une pure opération de communication. Alors que la transition énergétique concerne de très nombreux domaines, il aura fallu toute la détermination de la CGT pour que la question des transports soit retenue dans les débats. La loi issue de ce débat risque d'être tronquée et de n'aborder que le sujet de l'électricité et de l'énergie nucléaire, alors qu'un débat plus large est nécessaire ainsi que la mise en place d'un mix énergétique au service du développement de l'emploi, de l'industrie et des territoires...

En matière de politique industrielle, l'État se cantonne dans un rôle d'accompagnateur. La politique industrielle territorialisée se résume à la création du Conseil national de l'Industrie et de treize comités stratégiques de filières industrielles. Des contrats de filières sont mis en place d'un montant total de 800 millions d'euros sous la forme de partenariat entre État, région et entreprises. Mais la contractualisation des aides publiques n'est toujours pas à l'ordre du jour...

En revanche, un « Pacte de responsabilité » est venu compléter un « Pacte de compétitivité » déjà largement favorable au patronat, et le dogme du prétendu « coût du travail » a conquis le gouvernement qui déjà, en pleine négociation sur la sécurisation de l'emploi, avait accordé aux entreprises un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 20 milliards d'euros, sans aucune contrepartie, et dont seuls 20 % iront au secteur industriel exposé à la concurrence internationale...

L'intervention de la CGT a permis que la loi mette en place le contrôle du CICE par les Comités d'entreprises et la mise en place d'un Comité national de suivi du CICE au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective...

Une loi sur les reprises de sites rentables prévoit des pénalités très hypothétiques pour les entreprises qui refusent de jouer le jeu de la recherche de solutions de reprises et souhaite consolider l'actionnariat de long terme. Surtout, elle a été largement vidée de son ambition initiale : Permettre la primauté au droit du travail sur le droit de propriété...

Au total, en France, la situation continue de se dégrader dangereusement dans l'industrie qui n'emploie plus que 1,5 million de personnes. La production manufacturière a diminué en 2013, en même temps que les investissements des entreprises et des particuliers ont continué de chuté, sans que l'on parvienne à redresser le solde commercial toujours déficitaire à - 61,2 milliards d'euros.

Les remèdes libéraux et le dogme du prétendu « coût du travail » conduisent le pays et son économie dans l'impasse de l'austérité, de la récession et du chômage de masse.

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **le renforcement des moyens de La Banque Publique d'Investissement** (bpifrance) et des critères d'attribution (emploi, qualité des emplois, comportement salarial, qualité du dialogue social etc.), ainsi que le ciblage des crédits octroyés aux entreprises ;
2. **la mise en place d'un Livret d'épargne pour le Développement de l'Emploi et de l'Industrie** permettant de réorienter les fonds d'assurances vie et d'obtenir des moyens de financement plus importants pour le développement de l'emploi, de l'industrie et des territoires ;
3. **l'établissement d'un mécanisme de sélectivité des crédits bancaires ;**
4. **la contractualisation des aides publiques aux entreprises en quatre niveaux :**
 - ▣ national, avec la création d'un Comité national d'évaluation et de suivi des aides publiques (élargissement des prérogatives de l'actuel CNS du CICE placé sous l'égide du CGSP) ;
 - ▣ sectoriel, déclinant ce comité d'évaluation et de suivi au niveau branches
 - ▣ territorial, déclinant ce comité d'évaluation et de suivi au niveau de la Région
 - ▣ entreprise : droit d'information, de contrôle, de suivi des aides publiques, droit de suspendre les aides publiques en cas d'effet d'aubaine.
5. **le déploiement d'une politique énergétique** développant les énergies alternatives et préservant les avantages de la France ;
6. **la création et le soutien d'un indice du coût du capital au niveau national et européen** pour l'élaboration de politiques publiques économiques basées sur l'intérêt général, le développement économique, social et la protection des ressources et de l'environnement ;
7. **l'établissement de normes sociales dans les échanges mondiaux** afin d'éviter la mise en concurrence des salariés, en s'appuyant sur les instruments normatifs internationaux existant et en développant d'autres ;
8. **la mise en place d'un dispositif de régulation du taux de change de l'euro** afin de s'assurer qu'il ne pénalise pas les productions en France et dans l'espace européen.

10 exigences CGT pour augmenter les salaires et les pensions, reconnaître et garantir les qualifications

Table-ronde n° 5 : « Garantir le pouvoir d'achat pour une rémunération équitable ».
Délégation CGT : Pascal Debay, Michèle Chay et Pierre-Yves Chanu

Aujourd'hui en France, le salaire minimum est d'à peine 1 128 € net et le salaire moyen des Français avoisine les 2 200 €. Ce niveau est insuffisant pour assurer un niveau de vie correct, compte tenu des dépenses contraintes (logement, chauffage, électricité, habillement, etc.) et du droit légitime des salariés, privés d'emploi et retraités d'avoir accès aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances.

Les chiffres sur l'emploi et la croissance démontrent que le niveau des salaires est également insuffisant pour créer du pouvoir d'achat, augmenter la consommation, doper l'activité et créer des emplois. Les diplômés, les qualifications, l'ancienneté sont en général mal reconnus dans le salaire, comme en témoignent toutes les études sur les grilles salariales de branches et d'entreprises.

La Sécurité sociale est incluse dans le salaire socialisé. Elle est de plus en plus remise en cause par les nombreuses exonérations, suppressions de cotisations, mais également par les transformations de la nature de son financement vers l'impôt, au détriment d'une juste répartition des richesses créées par le travail.

De plus, ces exonérations créent une trappe à bas salaires qui empêche la prise en compte des qualifications des salariés et provoque le tassement générale des grilles.

Des inégalités inacceptables persistent : les femmes continuent ainsi à être payées 27% de moins que les hommes dans les entreprises.

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **P'augmentation du Smic** (salaire d'embauche pour le salarié sans qualification), bien au-delà des revalorisations automatiques, pour atteindre 1 700 € bruts par mois ;
2. **dans la Fonction publique, l'augmentation du point d'indice**, la refonte des grilles pour tenir compte des qualifications, et le déblocage du déroulement de carrière des agents ;
3. **la revalorisation des pensions et des minima sociaux ;**
4. **la traduction immédiatement de la hausse du Smic dans tous les minima de branches ;**
5. **P'établissement d'un calendrier strict et à court terme pour obliger le patronat à accepter des grilles de salaires dans les branches professionnelles et dans les entreprises** basées sur la reconnaissance des qualifications pendant une carrière complète ;
6. **une véritable garantie et reconnaissance des qualifications et des compétences de la ou du salarié-e par son salaire ;**
7. **P'obligation faite aux entreprises de commencer au cours du premier trimestre de l'année**

les négociations annuelles obligatoires ;

8. **l'accélération du chantier ouvert sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** pour aboutir, avant la fin 2014, à une méthodologie contraignante permettant de traduire - enfin - dans la réalité le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
9. **la remise à plat immédiate des exonérations de cotisations sociales pour les bas salaires et leur conditionnalité** au respect des critères sociaux pour les employeurs, leur suppression pour les temps partiels ;
10. **l'ouverture d'un véritable débat, dans toutes les entreprises, sur la rémunération du travail en opposition à la rémunération du capital, pour reconnaître et revaloriser le travail.**

8 exigences CGT pour un grand Service public de la santé et de l'action sociale, une reconquête de la Sécurité sociale

Table-ronde n° 6 : « Rénover notre politique de santé ».

Délégation CGT : Nathalie Gamiochipi, Jérôme Vérité et Jean-François Naton

La progression continue des inégalités d'accès aux soins et à la santé, la surmortalité de catégories sociales, le principe de la double peine infligée au monde ouvrier et employé (le plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte) sonnent l'échec des politiques de santé de ces trente dernières années.

Les personnels de santé, l'ensemble des acteurs de la prévention, du social restent confrontés à une dégradation continue de leurs conditions de travail, où leur éthique professionnelle est remise en cause sous les effets des plans de maîtrise de dépenses de santé.

Les documents préparatoires à la Conférence, notamment sur la stratégie nationale de Santé, par-delà les constats que nous pouvons partager sur la crise du système et les belles formules sur la prévention ou l'éducation, illustrent l'enfermement de la pensée politique dans une logique de maîtrise des coûts. Rompre avec cette politique néfaste à l'œuvre est la priorité absolue.

Il est urgent de sortir du dogme de la réduction drastique des dépenses et consacrer les moyens nécessaires à la prise en charge de besoins sanitaires et sociaux nouveaux ou mal couverts, afin d'accompagner et de favoriser un développement humain durable.

Pour y parvenir, **la CGT propose :**

1. **un nouveau cadre législatif** pour rompre avec le vote du budget de la Sécurité sociale par le Parlement, le financement à l'acte et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;
2. **la rémunération contractualisée des établissements et des activités**, non plus à partir d'objectifs financiers mais sur la base d'objectifs de santé ;

« Un grand service public de la santé et de l'action sociale »

1. **une autre organisation du système** qui conjugue excellence et proximité. De nombreuses propositions, les luttes menées par les personnels et les populations sont là pour vérifier l'attachement au service public de santé ;
2. **la mise en place de chambres territoriales de santé**, qui auraient pour mission d'organiser l'ensemble du dispositif sanitaire réunissant structures médico-sociales, soins primaires, hospitalisation, la santé au travail, et en y intégrant, à tous les niveaux, la prévention. Ces chambres, dans lesquelles siègeraient les élus, les représentants locaux des professionnels et des organisations syndicales, des associations de patients, les organismes de sécurité sociale et les services déconcentrés de l'état se verraient confier la planification et la régulation de la formation et l'installation des professionnels, l'évaluation des besoins en structures et équipements sanitaires ainsi que des politiques et programmes de santé.

Une politique globale du travail et de santé

La table-ronde ne pourra pas faire l'impasse sur les conséquences du mal travail tant d'un point de vue humain qu'économique. La crise actuelle prend aussi sa source dans la maltraitance du travail et des travailleurs et elle contribue à en accentuer les méfaits. En témoignent les tendances observées depuis une vingtaine d'années : l'augmentation exponentielle des troubles consécutifs au mal travail (TMS, cancers, RPS), les maladies à effet différé, l'étiologie des maladies multifactorielles. La mobilité de salariés de plus en plus nombreux, dont celles des salariés en situation de précarité.

1. **L'instauration d'un suivi personnalisé et la traçabilité des expositions ;**
2. **L'arrêt des plans successifs et la mise en place d'objectifs prioritaires pluriannuels ;**
3. **des droits d'expression des salariés sur leur travail, son organisation ;**

Une reconquête de la Sécurité Sociale Santé

Le pari du renversement est bien d'agir en priorité sur les causes en ne se contentant pas de la seule réparation. Reconquérir la Sécurité sociale, ce n'est pas seulement une affaire de financement, mais aussi une affaire de prévention, d'éducation, de promotion du travail, de la santé et d'action. La Sécurité sociale a la vocation et la mission de tenir fermement les fils qui relient santé au travail et santé publique.

Une véritable reconnaissance de la pénibilité

La santé au travail ne saurait être abordée sans aborder la question de la pénibilité du travail. Au-delà du message désastreux de Manuel Valls cédant une nouvelle fois à la pression du patronat, le compte pénibilité paraît bien dérisoire au regard de l'enjeu de ce dossier. Loin de répondre aux besoins des salariés à court et long terme cela va sans nul doute créer des frustrations, du mécontentement. Pour la CGT, ce dossier est loin d'être clos comme le démontre d'ailleurs les mobilisations récentes dans certaines professions pour obtenir un départ anticipé. L'État lui-même, comme le Medef, en finançant des régimes de réparation de la pénibilité dont les critères ne correspondent pas au contenu de la loi en étant beaucoup plus larges reconnaissent implicitement tout le travail qui reste à accomplir dans ce domaine.

1. **L'ouverture de véritables négociations dans les branches professionnelles non couvertes par des dispositifs pour s'attaquer réellement à la pénibilité du travail**

9 exigences CGT pour des politiques publiques au service du développement et des solidarités sociales et territoriales

Table-ronde n° 7 : « Le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique ».
Délégation CGT : Colette Duynslaeger, Gilles Fournel et Didier Lassauzay

Le gouvernement a lancé une transformation globale du paysage institutionnel avec des lois sur les compétences des collectivités territoriales et de l'État, une réforme territoriale et une réforme de l'État.

Cette réforme générale ne vise pas à répondre aux besoins de la population mais elle participe à la logique mortifère de l'austérité et de la compression des dépenses publiques qui affectent tous les pans de l'action publique : Etat, collectivités locales et hôpitaux, et les services publics en général.

La CGT conteste les finalités de cette réforme.

Les impacts sur le fonctionnement et la qualité des services publics vont être majeurs. Les notions d'intérêt général, d'égalité de traitement, d'équité territoriale, la question de la réponse aux besoins vont être mises à mal et sont au centre de nos préoccupations.

Dans le contexte de crise actuel, la démocratie / démocratie sociale est une question majeure.

L'organisation de nouvelles formes institutionnelles demande que l'on prenne du temps, et tout ne peut pas être décidé de manière autoritaire du cabinet de l'Élysée ou de Matignon.

Le défi de la participation des populations, pourtant déterminante dans une période de crise profonde, de mise à mal de la cohésion sociale et de repli sur soi, est totalement absent du projet. La concentration des moyens avec des projets d'excellence sur des territoires de taille critique, le risque d'éloignement des lieux de démocratie dont les choix stratégiques échappent aux institutions représentatives des personnels et aux instances citoyennes élues : tel est le cadre des réformes structurelles annoncées.

Les projets restent également muets sur la place, le rôle et les éventuelles évolutions du champ d'intervention des Organisations syndicales

Face à ce constat, **la CGT propose :**

1. **une évaluation des réformes passées, puis de celles à venir et la création d'une instance dédiée.** Cette évaluation des réformes passées devrait notamment porter sur les « actes 1 et 2 » de la décentralisation, sur l'ouverture à la concurrence de certains secteurs, l'ouverture de capital ou le découpage de certaines entreprises publiques ;
2. **un véritable débat public citoyen sur la nature et le niveau de l'intervention publique** à tous les niveaux, sur l'organisation institutionnelle de la France, la détermination des politiques publiques, les missions publiques et les services publics ;
3. **des lieux de négociation aux différents niveaux où s'élaborent et se prennent les décisions ;**

4. **des droits nouveaux pour l'activité syndicale professionnelle et interprofessionnelle.**
L'approfondissement de la démocratie consultative suppose des moyens pour une mobilisation des représentants de la société civile organisée, des organisations syndicales... ;
5. **une autre conception de la décentralisation au service du développement et de l'aménagement du territoire, et des solidarités sociales et territoriales,** répondre aux besoins de toute la population et au renforcement de la démocratie. Cela passe notamment par :
 - ➡ **une ambition industrielle sociale et environnementale,** créatrice d'emplois, de richesses et d'une nouvelle croissance qualitative. Une nouvelle étape de décentralisation peut contribuer à une telle ambition : travailler par filière, conjuguer industries, services et services publics, créer des liens entre recherche et activité économique dans les différents territoires.,
 - ➡ **de nouvelles solidarités sociales et territoriales.** La CGT considère qu'un nouvel acte de décentralisation n'a de sens que s'il favorise un aménagement équilibré du territoire permettant l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Une réforme pour une fiscalité plus juste et efficace

Les mesures prises ne conduisent qu'à renforcer l'austérité, aggravent la dette publique, accroissent les inégalités. Par exemple, l'aggravation du chômage montre bien que le CICE et le « Pacte de responsabilité » n'ont été que des chèques en blanc accordés au patronat et en particulier au grandes entreprises.

La CGT veut une fiscalité territoriale favorisant le lien entreprises/territoires qui pose aussi la responsabilité sociale des entreprises et considère que la revendication d'un véritable pôle financier public, s'appuyant sur des fonds régionaux, reste pleinement d'actualité, en complément ou en transformant la BPI.

La CGT refuse la création de fiscalités additionnelles pour les usagers et pour les ménages, ainsi que celles adossées à des impôts existants. **Elle propose :**

1. **la réhabilitation de l'impôt sur le revenu :**
 - ➡ en limitant les déductions fiscales à celles ayant démontré une efficacité sociale ou économique ;
 - ➡ en augmentant le nombre de tranches et les taux d'imposition ;
 - ➡ en taxant les revenus du capital au moins autant que ceux du travail ;
2. **la réduction du poids de la TVA :**
 - ➡ en supprimant la TVA sur les produits de première nécessité ;
 - ➡ en baissant le taux normal à 15 % ;
3. **la transformation de la taxe d'habitation :**
 - ➡ en révisant les critères (datant des années 70) de calcul de cette taxe ;
 - ➡ en prenant en compte les revenus des occupants dans son calcul ;
4. **faire de la fiscalité des entreprises un moteur de progrès :**
 - ➡ en luttant contre les paradis fiscaux et en harmonisant les législations fiscales au niveau européen ;
 - ➡ en modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'utilisation des bénéfices afin de favoriser l'emploi, les salaires, la recherche, l'environnement, etc ;
 - ➡ en taxant véritablement transactions financières.

Un été revendic(aktif)

Tour de France social 2014

A lors qu'en ce début d'été, les attaques contre les salariés, les précaires, les intermittents et les privés d'emploi s'accroissent, **les caravanes des saisonniers de la CGT** partiront à la rencontre des travailleurs et des vacanciers en sillonnant le littoral français et le sud du pays.

La CGT et son journal, la Nouvelle Vie Ouvrière seront aussi présents dans **la caravane du Tour de France** et le long des étapes de la Grande Boucle. Actualité revendicative oblige, les intermittents du spectacle en lutte contre la nouvelle convention d'assurance chômage en vigueur au 1^{er} juillet, seront également fortement mobilisés dans les festivals culturels de l'été et dialogueront avec les spectateurs.

La première caravane des saisonniers voyagera le long du littoral méditerranéen et dans le sud de la France en traversant les villes d'Argelès-sur-Mer le 08 juillet, de Narbonne le 11 ou encore de Briançon le 19 juillet.

Une autre partira de Lourdes le 9 juillet et s'occupera de la côte Atlantique. Parmi les villes traversées nous pouvons citer Anglet le 10 juillet, Arcachon le 15 ou encore Concarneau le 23.

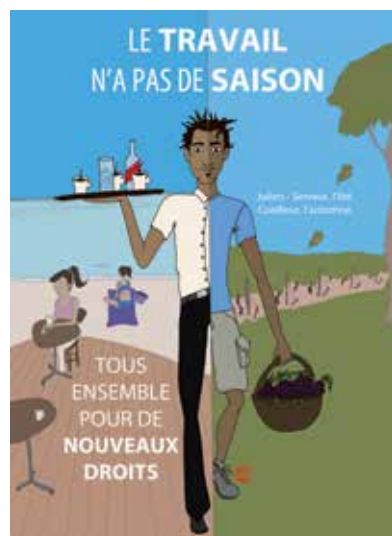
Une autre se chargera des côtes nord en longeant la Manche. Elle commencera son voyage à Tregastel le 15 juillet et passera notamment par St Malo le 16, Dieppe le 19, Berck le 22, pour finir plus dans les terres au Parc Asterix le 24 juillet.

Vous retrouverez la liste complète des villes traversées dans le tableau joint.

Ces caravanes ont pour but **d'informer les salariés saisonniers de leurs droits**, car saisonnier rime bien trop souvent avec précarité. De la documentation sera distribué à chaque étape.

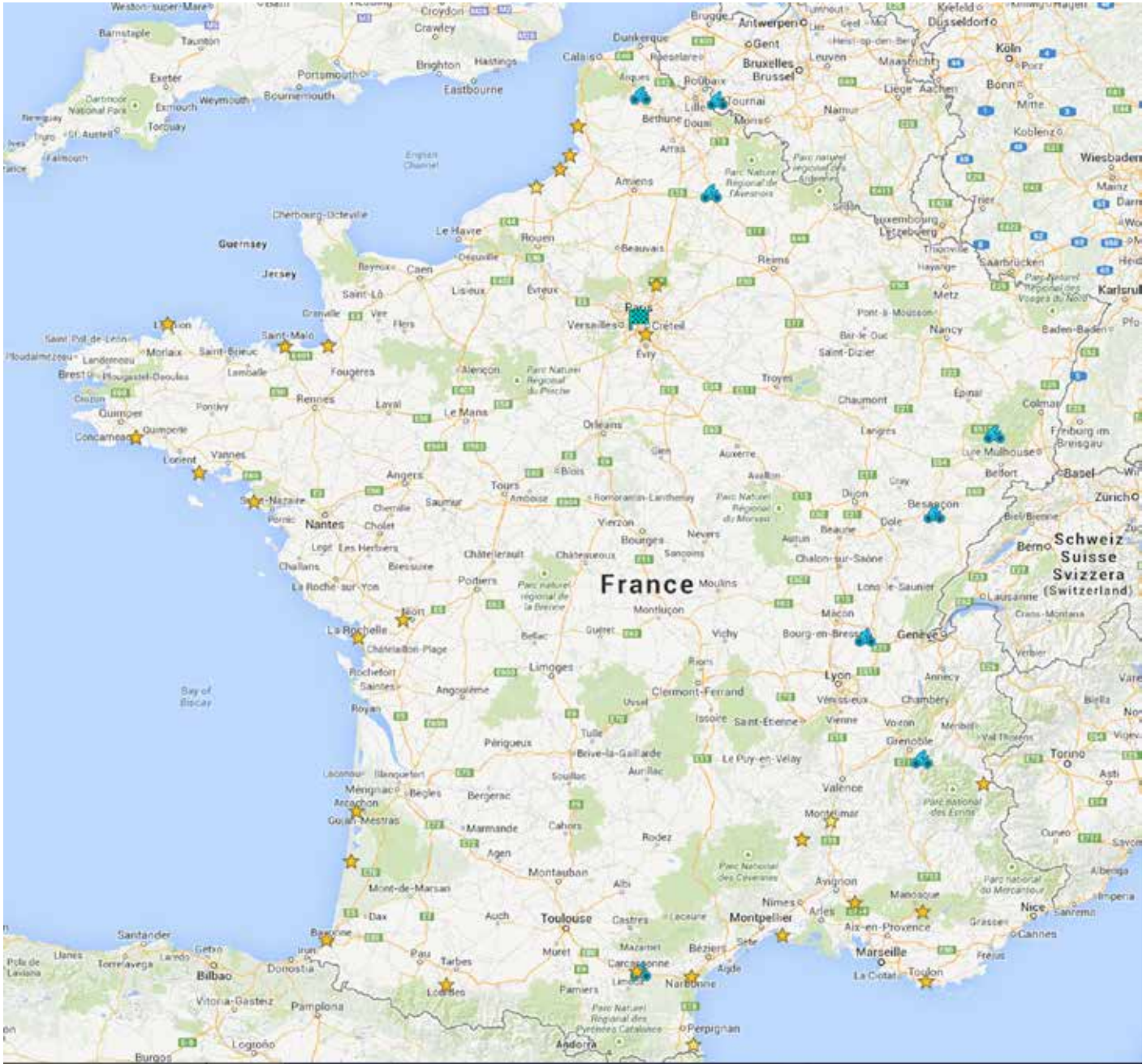
Avec cette documentation, la CGT fera bien plus que dénoncer les dérives des emplois saisonniers. **Tout au long du mois de juillet les caravanes exposeront les propositions et les orientations de la CGT**, pour prouver aux salariés et aux vacanciers qu'il y a des solutions et que la victoire est possible.

Pour plus d'information, rendez-vous sur cgt.fr



Campagne été 2014 Saisonniers

Quest 1	Date	Ville	UD	Dpt	Correspondant	N° tél.	mail
	9-Jul	Lourdès	Hautes Pyrénées	65	Martine Bascaules	05 62 37 01 37	martine.bascaules.udcgt65@orange.fr
	10-Jul	Anglet	Pyrénées-Atlantiques	64	Muriel Reigner/Sam Hourquescos	05 59 27 13 21.	cgt.64@wanadoo.fr;hosa@free.fr
	11-Jul	Mimizan	Landes	40	Muriel Bardoc/Fred Boudigues	05 58 06 50 70	fredbcgt@orange.fr
	15-Jul	Arcachon	Gironde	33	Jérémy Ringou/J.Paul Domenc/Nabil Ennajhi	05 57 22 71 40	ud@cgt-gironde.org
	16-Jul	Coulon-Marais Poitevin	Deux-Sèvres	79	Amélie Vassivière	05 49 09 03 04	UD.CGT.deux-sevres@wanadoo.fr
	18-Jul	La Rochelle	Charente-Maritime	17	Robert Colin	05 46 41 63 33	robert.ulcgt@orange.fr
	21-Jul	Guérande	Loire-Atlantique	44	Loïc Garrec	02 28 08 29 80	ud44@cgt.fr
	22-Jul	Carnac ou Quiberon	Morbihan	56	Johann Botuha / Bruno Bothua	02 97 37 67 87	ud56cgt@wanadoo.fr
	23-Jul	Concarneau	Finistère	29	Gilbert Pheleps	02 98 44 37 55	gp.cgt29@wanadoo.fr
	24-Jul	Parc Astérix	Oise	60	Bruno Henin	03 44 55 00 20	henin@cgtoise.com
	25-Jul	Paris	Paris	75	Benoît Martin	01 48 87 89 97	b.martin@cgtparis.fr
	Date	Ville	UD	Dpt	Correspondant	N° tél.	mail
Quest 2	15-Jul	Tregastel	Côtes d'Armor	22	Erwann Le Guern / Olivier Chartier	02 96 68 40 60	o.chartier@udcgt22.fr
	16-Jul	St Malo	Ile et Vilaine	35	Loïc Morel/J.Marc Racinne	02 99 79 44 47	ud35@cgt.fr
	17-Jul	Mont St Michel	Manche	50	Nathalie Houllégatte / Patrick Guiraudou	02 33 20 41 89	udcgt50@orange.fr
	19-Jul	Dieppe	Seine Maritime	76	David Lotin/Karim Khédimallah	02 35 58 88 60	ud76@cgt.fr



Initiatives sur le Tour de France 2014

DATE	ÉTAPES	DÉPARTEMENT	TÉLÉPHONE	MAIL	INITIATIVES
Samedi 5/7	LEEDS / HARROGATE	Grande-Bretagne			Des syndicalistes anglais seront présents dans la caravane CGT.
Dimanche 6/7	YORK / SHEFFIELD	Grande-Bretagne			
Lundi 7/7	CAMBRIDGE / LONDRES	Grande-Bretagne			
Mardi 8/7	LE TOUQUET / LILLE	UD Pas-de-Calais UD Nord	03 21 79 64 50 03 20 62 11 62	ud62@cgt.fr cgt nord@wanadoo.fr	Place de la république à Lille.
Mercredi 9/7	YPRES / ARENBERG porte de HAINAUT	UD Nord	03 20 62 11 62	cgt nord@wanadoo.fr	Initiatives devant l'union locale CGT de Roubaix.
Jeudi 10/7	ARRAS / REIMS	UD Pas-de-Calais UD Somme UD Aisne UD Marne UD Ain	03 21 79 64 50 03 22 71 28 70 03 23 62 31 17 03 26 88 23 04	ud62@cgt.fr cgtsomme@wanadoo.fr ud2@cgt.fr ud51@cgt.fr	Stand à Chauny. Colloque sur le sport au siège de l'union départementale de la Marne et initiative publique à Reims.
Vendredi 11/7	EPERNAY / NANCY	UD Marne UD Meuse UD Meurthe-et-Moselle	03 26 88 23 04 03 29 45 05 23 03 83 32 37 58	ud51@cgt.fr ud55@cgt.fr secretariat@cgt-ud54.fr	
Samedi 12/7	TOMBLAINE / GERARDMER	UD Meurthe-et-Moselle UD Vosges	03 83 32 37 58 03 29 82 58 81	secretariat@cgt-ud54.fr udcgt.vosges@wanadoo.fr	
Dimanche 13/7	GERARDMER / MULHOUSE	UD Vosges UD Haut-Rhin	03 29 82 58 81 03 89 59 66 20	udcgt.vosges@wanadoo.fr ud68@cgt.fr	
Lundi 14/7	MULHOUSE / PLANGHE DES BELLES FILLES	UD Haut-Rhin UD Vosges UD Haute-Saône	03 89 59 66 20 03 29 82 58 81 03 84 78 69 90	ud68@cgt.fr udcgt.vosges@wanadoo.fr ud-cgt70@wanadoo.fr	Stand à la Planchette des Belles Filles avec les salariés d'aides à domicile des UD 25 et 70.
Mardi 15/7	REPOS à BESANCON	UD Doubs	03 81 81 31 34	sg.cgt.doubs@gmail.com	
Mercredi 16/7	BESANCON / OYONNAX	UD Doubs UD Jura UD Ain	03 81 81 31 34 03 84 24 43 65 04 74 22 16 48	sg.cgt.doubs@gmail.com ud39@cgt.fr ud1@cgt.fr	Départ fictif de Besançon.

DATE	ÉTAPES	DÉPARTEMENT	TÉLÉPHONE	MAIL	INITIATIVES
Jeudi 17/7	BOURG-EN-BRESSE / ST-ETIENNE	UD Ain UD Rhône UD Saône-et-Loire UD Loire	04 74 22 16 48 04 72 75 53 53 03 85 57 35 15 04 77 49 24 92	ud1@cgt.fr ud69@cgt.fr ud71@cgt.fr ud42@cgt.fr	
Vendredi 18/7	ST-ETIENNE / CHAMROUSSE	UD Loire UD Isère	04 77 49 24 92 04 76 09 65 54	ud42@cgt.fr accueil@cgtisere.org	Stand à Chamrousse
Samedi 19/7	GRENOBLE / RISOUL	UD Isère UD Hautes-Alpes	04 76 09 65 54 04 92 51 40 06	accueil@cgtisere.org ud5@cgt.fr	
Dimanche 20/7	TALLARD / NIMES	UD Hautes-Alpes UD Alpes de Hautes-Provence UD Vaucluse UD Bouches-du-Rhône UD Gard	04 92 51 40 06 04 92 36 62 00 04 90 80 67 27 04 91 64 70 88 04 66 28 72 87	ud5@cgt.fr union.cgt.AHP@wanadoo.fr ud84@cgt.fr ud-cgt-13@wanadoo.fr http://www.cgt-gard.fr/ ud.cgt.aude@wanadoo.fr	
Lundi 21/7	REPOS à CARCASSONNE	UD Aude	04 68 11 20 80		
Mardi 22/7	CARCASSONNE / BAGNIERES DE LUGHON	UD Aude UD Ariège UD Haute-Garonne UD Hautes-Pyrénées	04 68 11 20 80 05 34 01 35 45 05 61 21 53 75 05 62 37 01 37	ud.cgt.aude@wanadoo.fr udcgt.09@wanadoo.fr ud31@cgt.fr ud65@cgt.fr	Distribution de tracts au départ de Carcassonne. LA SCOP la Fabrique du Sud aura un stand dans le village départ du Tour
Mercredi 23/7	ST GAUDENS / ST-LARY-SOULAN PLA D'ADET	UD Haute-Garonne UD Hautes-Pyrénées	05 61 21 53 75 05 62 37 01 37	ud31@cgt.fr ud65@cgt.fr	
Jeudi 24/7	PAU / HAUTACAM	UD Pyrénées-Atlantiques UD Hautes-Pyrénées	05 59 27 13 21 05 62 37 01 37	cgt.64@wanadoo.fr ud65@cgt.fr	
Vendredi 25/7	MAUBOURGUET / BERGERAC	UD Hautes-Pyrénées UD Gers UD Lot-et-Garonne UD Dordogne	05 62 37 01 37 05 62 05 08 38 05 64 25 01 01 05 53 35 53 80	ud65@cgt.fr ud32@cgt.fr contact@udcgt47.fr udcgt.24@wanadoo.fr udcgt.24@wanadoo.fr	
Samedi 26/7	BERGERAC / PERIGUEUX	UD Dordogne	05 53 35 53 80		
Dimanche 27/7	EVRY / PARIS	UD Essonne UD Hauts-de-Seine UD Paris	01 60 78 28 41 01 41 20 91 00 01 44 78 53 31	ud91@cgt.fr cgt.ud92@wanadoo.fr cgt.paris@wanadoo.fr	